

**RECTIFICATIFS**

**Rectificatif à la décision 2008/231/CE de la Commission du 1<sup>er</sup> février 2008 concernant la spécification technique de l'interopérabilité relative au sous-système «exploitation» du système ferroviaire transeuropéen visée à l'article 6, paragraphe 1, de la directive 96/48/CE du Conseil abrogeant la décision 2002/734/CE**

*(Journal officiel de l'Union européenne L 84 du 26 mars 2008)*

Page 4, annexe, dans le sous-titre:

*au lieu de:* «PROJET DE SPÉCIFICATION TECHNIQUE D'INTEROPÉRABILITÉ»

*lire:* «SPÉCIFICATION TECHNIQUE D'INTEROPÉRABILITÉ»

---

**Rectificatif à la décision 2008/232/CE de la Commission du 21 février 2008 concernant une spécification technique d'interopérabilité relative au sous-système «matériel roulant» du système ferroviaire transeuropéen à grande vitesse**

*(Journal officiel de l'Union européenne L 84 du 26 mars 2008)*

Page 135, annexe, dans le sous-titre:

*au lieu de:* «PROJET DE SPÉCIFICATION TECHNIQUE D'INTEROPÉRABILITÉ»

*lire:* «SPÉCIFICATION TECHNIQUE D'INTEROPÉRABILITÉ»

---